

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2004)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Register: Programme gouvernemental de législature 2003-2006 : rapport sur les objectifs de la législature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme gouvernemental de législature 2003–2006

Rapport sur les objectifs de la législature

Le Conseil-exécutif a adopté le 4 septembre 2002 le programme gouvernemental de législature 2003–2006. Le 26 novembre 2002, le Grand Conseil a pris connaissance de ce programme. Dans le présent rapport, le Conseil-exécutif présente pour la troisième fois

un rapport sur le programme gouvernemental de législature. Il fait état des projets concrets et des indicateurs devant permettre d'apprécier le degré de réalisation des objectifs.

Objectif principal Assainissement des finances publiques

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
Le canton de Berne poursuit avec rigueur la politique d'assainissement des finances publiques et renforce ses atouts dans la concurrence inter-cantonale.			
1. Poursuivre dès le début de la législature l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) entamé par le Conseil-exécutif.	2005	Le 27 août 2003, le Conseil-exécutif a présenté au public et au Grand Conseil le rapport complémentaire sur l'examen stratégique des prestations publiques (rapport complémentaire ESPP), mettant ainsi un terme aux travaux ESPP. Mais certaines affaires restant inachevées, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification lors de la session de novembre 2003, laquelle charge le Conseil-exécutif de présenter au parlement un rapport final ESPP en mars 2005.	Présentation du rapport final ESPP en 2005
2. Stabiliser la dette pour ensuite la réduire progressivement et considérablement.	Avant la prochaine législature et au début de celle-ci	En dépit d'une nouvelle dégradation des conditions générales par rapport à l'automne 2003, le budget 2005 et le plan intégré mission-financement 2006–2008 que le Conseil-exécutif a présentés au public le 1 ^{er} septembre tiennent compte des objectifs financiers prioritaires: les limites constitutionnelles du frein au déficit sont respectées pour chaque exercice du plan et la dette est stabilisée en moyenne des années 2005 à 2008. Au début de la prochaine législature, le grand objectif pour le Conseil-exécutif sera de réduire durablement la dette. Afin de se donner les moyens de réaliser ce but, il a adopté au printemps un Programme prioritaire 3 qui prévoit de mener, à la fin de la présente législature et au début de la prochaine, un examen des tâches et des prestations publiques dans certains secteurs clés (ACE 0532/04). Le Conseil-exécutif estime que pour préparer cet examen, prendre les décisions et proposer des options susceptibles de réunir une majorité, il lui faudra plus de temps que dans le cas d'un plan d'austérité traditionnel. Les travaux seront donc conçus et menés hors du cadre habituel de la planification financière annuelle.	Programme prioritaire 3 «Réduction de la dette» (PP3)

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
3. Affiner la stratégie de désinvestissement et la mettre en œuvre.		Le canton a réduit sa participation dans la BCBE de 5,1 points, la faisant passer de 67,4 à 62,3 pour cent. La vente a permis de dégager un produit de 67,3 millions de francs environ (dont un bénéfice comptable de 47 mio env.). Lors de la session de septembre, le Grand Conseil a adopté la motion 046/2004 Bühler «Elargissement de la liberté entrepreneuriale des FMB» sous forme de postulat. Ce texte réclame une réduction de la participation du canton au capital des BKW FMB Energie SA à 34 pour cent. Les travaux seront menés par la TTE, responsable du dossier, avec le soutien de la FIN. Le canton a vendu l'intégralité de ses actions dans la société Landwirtschafts-AG à la ZAF (Zuckerfabriken Aarberg-Frauenfeld) pour une somme de 9,5 millions et un bénéfice comptable de 9 millions de francs.	

Objectif principal Renforcement de la croissance

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La croissance économique est systématiquement stimulée. La politique économique, financière, agricole et environnementale et celle de l'organisation du territoire, des transports et de la formation sont coordonnées.			
1. Identifier les prescriptions et les procédures qui font obstacle au développement économique, les modifier ou les abroger, à moins qu'elles ne servent à la défense d'intérêts prépondérants.	2005	Plusieurs projets destinés à simplifier les procédures et les prescriptions sont menés dans les Directions.	Détail des mesures: – Resserrer les contacts entre l'économie et l'administration – Accélérer les procédures – Accélérer la taxation fiscale – Unifier la pratique des bureaux du registre du commerce et du registre foncier – Simplifier la procédure de construction et de planification
2. Encourager les systèmes d'incitation à l'activité entrepreneuriale.	Tâche permanente	<i>Promotion du site d'implantation</i> La PEB a poursuivi ses travaux sur les marchés cibles que sont l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie et mené des activités en France. <i>Contact</i> La PEB a soutenu 67 projets en tout qui devraient se traduire à moyen terme par la création de 960 emplois et par 313 millions d'investissement. 18 entreprises suisses ou étrangères se sont installées dans le canton de Berne.	Les entreprises soutenues par la PEB envisagent de créer 960 emplois et d'investir 313 millions de francs.
	A partir de 2005	Mise en œuvre de la déclaration de planification du Grand Conseil qui intègre à l'objectif de renforcement de la croissance celui de renforcement de la croissance démographique.	Intégration du thème du logement dans le développement de la stratégie de croissance: – Pôles de développement économique Logement (PDE-L) – Promotion du canton en tant que cadre de vie
3. Ajuster au mieux l'offre de filières de formation aux besoins de l'économie.	2003–2006	Par ACE 3256 du 26 novembre 2003, le Conseil-exécutif a défini les mesures à mettre en œuvre pour donner suite au rapport du professeur Stephan «Vom Kosten- zum Standort- zum Wirtschaftsfaktor, Tertiäre Bildung im Kanton Bern». Certaines sont en phase de conception, d'autres de réalisation. Le controlling est assuré dans le cadre du développement de la stratégie de croissance. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les hautes écoles spécialisées a permis de simplifier les structures de la HES bernoise. Des concentrations ont en outre été opérées dans le but de constituer des pôles d'enseignement. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, il importe, en dépit des difficultés financières, de renforcer le site médical par des partenariats avec d'autres Universités.	– Favoriser le transfert de formation entre l'Université et la HES ainsi que la Haute école pédagogique – Gérer les institutions du secondaire II et du tertiaire par mandat et convention de prestations et par enveloppe budgétaire – Analyser le rôle que pourraient jouer les hautes écoles dans un cluster du savoir – Transférer des éléments de la formation professionnelle supérieure (écoles techniques) à la HES – Optimiser le transfert de savoir entre l'économie et les scientifiques – Assurer le maintien de l'International School of Berne (ISB) – Définir une stratégie de la formation et la mettre en œuvre – Appliquer rigoureusement les règles de la nouvelle loi sur la Haute école spécialisée bernoise – Faire fusionner les facultés de médecine vétérinaire de Berne et de Zurich – Envisager une coopération avec l'Université de Bâle pour la médecine

Objectif principal *Développement durable*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
L'administration cantonale axe systématiquement son activité sur l'objectif du développement durable.			
1. Favoriser la prise de conscience, dans l'administration cantonale, des enjeux du développement durable et de l'importance de la coopération entre les Directions.	Tâche permanente	La TTE a été la première Direction à proposer les modules de formation «Introduction au développement durable» et «Evaluation de la durabilité». Ces cours seront proposés à toutes les Directions en 2005.	<i>Projets</i> – Cours de base «Développement durable» – Cours avancé «Evaluation de la durabilité» – Petite exposition itinérante sur le développement durable
2. Se fonder sur des principes simples et axés sur la pratique pour la prise en compte du développement durable.	Tâche permanente	Une proposition de définition, calquée sur celle donnée au niveau national du développement durable, a été présentée, accompagnée de principes simples et axés sur la pratique.	Pas de projet particulier
3. Mesurer l'impact des décisions, conceptions et projets importants sur le développement durable du canton de Berne en recourant à des outils appropriés et moyennant un travail raisonnable.	Tâche permanente	Tous les services intéressés peuvent se procurer la brochure «Evaluation de la durabilité. Introduction et guide». Depuis l'automne, un outil baptisé «Analyse de l'opportunité de l'évaluation de la durabilité» permet de déterminer simplement si un projet revêt de l'importance dans la perspective du développement durable. L'Office de coordination pour la protection de l'environnement sert de centre de compétences pour la mise au point d'outils d'évaluation sur mesure. Le plan directeur joue un rôle important dans la coordination et l'harmonisation à un stade précoce. Le premier rapport de controlling en illustre les effets.	– Coordination et harmonisation des projets stratégiques au sein de la Conférence de coordination espace – transports – économie (CETE) – Guide «Evaluation de la durabilité» – «Analyse de l'opportunité de l'évaluation de la durabilité» – Evaluation des projets présentés dans le cadre du concours d'architecture concernant l'aire von Roll sur la base de la stratégie de développement durable – Mise au point d'indicateurs stratégiques avec l'Office fédéral du développement territorial et d'autres cantons

Objectif de législature *Consolidation du système de formation*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
Le système de formation est consolidé par une mobilisation efficiente et transparente des ressources.			
1. Consolider le système de formation par une optimisation des structures.	2005	Les atouts et les faiblesses de chaque cycle de formation ont été analysés avec des spécialistes de l'extérieur ce qui a permis d'identifier des champs d'action et de définir des mesures.	– Pilotage et surveillance par l'INS pour assurer la coordination de ce projet stratégique – Coordination des adaptations du cycle obligatoire dans le cadre d'un projet de révision de la LEO – Projet de pilotage des institutions de l'enseignement supérieur incluant l'examen du rôle de l'Office de l'enseignement supérieur
2. Développer le système de formation dans une perspective de qualité et d'efficience.	Session d'avril	La stratégie de la formation a fait l'objet d'un vaste débat. Le Conseil-exécutif l'a adoptée le 12 janvier 2005 à l'intention du Grand Conseil.	Réalisation, dans le cadre de la stratégie de la formation, de divers mesures et projets concernant tous les cycles, moyennant des calendriers et des priorités variés
3. Renforcer Berne, site d'enseignement supérieur, par une concentration des forces et par la constitution de pôles. Regrouper la Haute école de pédagogie sur un seul site.	2005 2005	Le projet Vetsuisse (fusion des facultés de médecine vétérinaire de Berne et de Zurich) est en cours. La Haute école pédagogique ouvrira ses portes le 1 ^{er} septembre 2005.	Concordat en préparation; adoption par le Grand Conseil en septembre 2005 Travaux de divers groupes de travail pour assurer les transferts

Objectif de législature *Cohésion du canton*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La cohésion du canton est renforcée en dépit des conditions générales difficiles.			
1. Développer, avec la collaboration de tous les partenaires, une stratégie du développement des agglomérations bernoises dans les domaines de l'organisation du territoire, de l'économie et des transports.	Présentation d'un rapport final au Grand Conseil fin 2005	La Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale a été élaborée sur la base des travaux préliminaires menés dans les agglomérations puis soumise à la procédure de consultation (jusqu'à mi-janvier 2005). Des projets de programmes urbanisation et transports ont été préparés dans les agglomérations de Berne, Bienne, Thoune, Berthoud, Langenthal et Interlaken.	– Programmes urbanisation et transports – Dépouillement des résultats de la procédure de consultation concernant la stratégie générale

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
2. Favoriser l'exploitation du potentiel des différentes régions, notamment par des systèmes d'incitation au renforcement des régions rurales et par des stratégies différenciées selon les régions. Recourir aux incitations financières pour favoriser les fusions de communes.	Mise en œuvre au-delà de la législature	Des accords de coordination ont été préparés et, pour certains, signés sur la base des entretiens menés dans toutes les régions d'aménagement et de montagne. Le projet «Elaboration de mesures concrètes en faveur des régions rurales et établissement de priorités», mené par cinq groupes de travail, doit permettre d'identifier des pistes permettant de stimuler les atouts des régions. Le Grand Conseil a adopté la loi sur l'encouragement des fusions de communes (Loi sur les fusions de communes, LFCo) lors de la session de novembre à l'issue d'une seule lecture. La loi prévoit d'encourager les fusions par des incitations financières et de les soutenir par des subventions uniques de 400 francs par tête versées aux communes de 1000 habitants au plus associées à la fusion. La loi permet en outre d'accorder aux communes désireuses de fusionner des prestations complémentaires pour la préparation et la mise en œuvre des projets.	Présentation des conclusions des groupes de travail au printemps 2005 Entrée en vigueur de la loi mi-2005 pour douze ans au plus; réalisation d'un contrôle de résultats et d'effet au bout de six ans au plus
3. Elaborer une loi sur le statut particulier du Jura bernois qui intègre la problématique spécifique du district de Bienne.	2004	Le Grand Conseil a adopté la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne le 13 septembre.	

Objectif de législature *Mobilité durable*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La mobilité nécessaire au développement social, culturel et économique est garantie par un réseau et une offre de moyens de transport adaptés aux objectifs du développement du milieu bâti et respectueux de ressources économiques et écologiques toujours plus maigres.			
1. Coordonner le développement des transports et celui du milieu bâti.	Tâche permanente La coordination du développement des transports et de celui du milieu bâti est une tâche permanente qui ne sera jamais terminée. Les choses évoluent lentement car le milieu bâti et les infrastructures de transport sont des éléments onéreux à longue durée de vie.	Pour que la mobilité soit écologique et économique, l'aménagement du territoire doit être conçu en conséquence. Le milieu bâti (logement et zones d'emploi) doit se développer principalement dans les secteurs bien desservis par les transports publics (principe des courts trajets). Les priorités dans la résorption des goulots d'étranglement des infrastructures routières doivent être hiérarchisées en fonction de l'intérêt de l'infrastructure en question pour les transports publics.	– Arrêté sur l'offre 2005–2008 – Crédit-cadre pour les investissements dans les transports publics 2005–2008 – Développement du réseau bernois de RER 2008–2010 – Desserte des quartiers Ouest de Berne par les transports publics – Prolongement de la ligne du tram 9 Guisanplatz-Wankdorf – Réaménagement de la Murtenstrasse à Brünnen en vue de la desserte de Westside (poursuite du projet de détail) – Réaménagement de la Wankdorfplatz, indispensable à la bonne desserte du PDE Wankdorf pour tous les usagers des transports (préparation de la demande de crédit au Grand Conseil) – Desserte du PDE de Worlboden (fin du projet de détail) – Début des travaux concernant la desserte du PDE de Berne/Niederwangen
2. Elaborer des schémas directeurs de mobilité générale dans les agglomérations pour garantir le bon fonctionnement des moyens de transport.	2005–2020	Les procédures de participation ayant été menées en 2003/2004, les schémas directeurs des agglomérations de Berne, Bienne, Berthoud, Interlaken, Langenthal et Thoune ont pu dans une large mesure être adaptés. Il est prévu de les déposer tous les six à l'Office fédéral du développement territorial durant l'été 2005. Les schémas directeurs prônent des solutions globales harmonisant les mesures dans les domaines de l'urbanisation et des transports. Les travaux préliminaires sont en cours en vue de la rédaction d'une stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale. Le Conseil-exécutif va vraisemblablement l'adopter puis la soumettre au Grand Conseil dans le courant de 2005.	– Schémas directeurs pour les six agglomérations du canton de Berne – Définition des étapes de réalisation des premiers projets selon des considérations de rentabilité – Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
3. Œuvrer en faveur d'un raccordement optimal du canton au réseau ferroviaire national et international et d'un réseau fonctionnel de routes nationales.	Tâche permanente	Le projet fédéral concernant les raccordements TGV prévoit 665 mio de crédits (arrêté populaire sur le financement des projets d'infrastructure des transports publics 1,3 mia CHF). Les conférences régionales de Suisse occidentale, de Suisse du Nord-Ouest et de Suisse orientale, regroupant 18 cantons, ont élaboré des alternatives au message du Conseil fédéral. C'est un programme prévoyant 990 millions d'investissements qui a été soumis aux Chambres fédérales en guise de compromis. Les négociations concernant l'offre définitive Berne-Oberland bernois/Valais/Italie après la mise en service du tunnel de base du Lötschberg sont encore en cours.	– Octroi par le Conseil national d'un crédit de 1,3 mia pour les raccordements TGV (session de décembre 2004) – Plan d'exploitation du tunnel de base du Lötschberg (en cours d'élaboration)

Objectif de législature Sécurité

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La sécurité subjective et objective est renforcée de manière ciblée et visible pour la population.			
1. Réexaminer les tâches, les structures et les effectifs de la Police cantonale et réformer la formation.	2005–2006/07	Le projet AIDA est en cours de réalisation. Réorientation de la police régionale (renforcement de la sécurité locale malgré la réduction du nombre de postes de police, projet pilote dans l'Oberland bernois), redéfinition des priorités dans la prévention et les interventions mobiles, amélioration de l'efficacité de la lutte contre la criminalité et les accidents, accueil d'une promotion supplémentaire à l'école de police, tel sera l'ordre du jour de 2005 (motion 264/03 Mosimann). Le concordat sur l'école intercantonale de police de Hitzkirch a été signé. L'école ouvrira ses portes à l'automne 2007.	Rapport sur les détails et la mise en œuvre du projet AIDA ACE 1664 du 26. 5./10. 6. 2004 AGC (RSB 559.12)
2. Créer des structures n'intégrant qu'une seule police judiciaire dans le canton.	1.1. 2008	L'objectif sera réalisé dans le contexte du projet «POLICE BERN»; le contrat avec la Ville de Berne a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2007 au plus.	ACE/AGC prévus pour 2005
3. Renforcer la collaboration entre la Police cantonale et les autorités de police communale.	2007	Le projet «POLICE BERN» qui vise la création d'un corps de police en uniforme unique dans le canton (mise en œuvre de la motion 148/2003 Lüthi/Bolli) a été lancé après une analyse préliminaire. L'organisation de projet est largement représentative des milieux concernés. Le projet est subdivisé en trois projets sectoriels «Finances», «Droit» (modifications législatives) et «Projet pilote de la Ville de Berne» (fusion de la Police cantonale et de la police de la Ville de Berne le 1.1. 2008). Les polices communales de Spiez et de Steffisbourg ont rejoint la Police cantonale, après la police communale de Thoun. Un projet similaire est en cours avec Lyss. Des contrats de prestations ont été signés avec 22 communes ne disposant pas de leur propre corps de police.	– ACE 1775 du 2 juin 2004 – ACE 2300 du 4 août 2004 – ACE 3506 du 17 novembre 2004
	Au fur et à mesure		

Objectif de législature Assistance sanitaire de base décentralisée

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La population du canton de Berne a accès à une assistance médicale de qualité qui répond aux besoins, est économiquement supportable et dont le financement peut être assuré par le canton.			
1. Soumettre la nouvelle loi sur les soins hospitaliers au Grand Conseil, la faire voter et la promulguer dans le courant de la législature. Exploiter systématiquement les possibilités de pilotage prévues par la loi.	2003–2006	– Le Grand Conseil a adopté la loi lors de la session d'avril. – Un projet populaire a été déposé. – La votation populaire aura vraisemblablement lieu le 5 juin 2005.	
2. Maintenir la décentralisation de l'assistance de base (y compris l'assistance de base élargie ou encore l'assistance spécialisée), tout en regroupant cette dernière dans quatre à sept centres hospitaliers régionaux. Confier l'assistance tertiaire au Centre médical (Hôpital de l'île et Services psychiatriques universitaires).	2004–2006	<i>Assistance de base</i> La division d'obstétrique de deux groupes hospitaliers a été fermée dans un cas, centralisée sur un seul site dans l'autre. Il n'est pas prévu d'autre restructuration. <i>Assistance tertiaire</i> Le conseil d'administration de la fondation de l'hôpital de l'île a mené une discussion avec le Conseil-exécutif au sujet de la stratégie de l'hôpital, dans le cadre du controlling stratégique. En vertu d'une convention signée au printemps, les cantons de Berne et de Bâle-Ville étudient les possibilités de coopération dans l'enseignement, la recherche et les services (notamment dans le domaine de la médecine de pointe). Les travaux préliminaires en vue de l'ouverture d'un service de psychiatrie forensique aux SPU se sont poursuivis.	– Rapport sur les mesures cantonales d'austérité dans le secteur des soins aigus (cf. l 220/2004)
3. Veiller à proposer des conditions de travail compétitives. Mettre en œuvre le train de mesures APERS (amélioration de la situation du personnel soignant). Aménager également des structures scolaires efficaces et proposer suffisamment de places pour la formation théorique et la formation pratique.	2003	Objectif atteint.	

Objectif de législature Garantie du réseau social

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
Le canton garantit un réseau social suffisant, malgré les difficultés financières.			
1. Favoriser l'effectivité et l'efficacité de l'aide sociale (mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide sociale).	Introduction des nouveaux outils de pilotage d'ici fin 2005, conformément aux dispositions transitoires de la LASoc et de l'OASoc	La mise en œuvre est quasiment achevée dans les communes en ce qui concerne l'aide individuelle. S'agissant des autres domaines d'activité, la conceptualisation a été menée à bien, et les outils de pilotage (contrats de prestations et autorisations) mis au point et dans certains cas appliqués.	– Conceptualisation achevée (animation jeunesse, structures d'accueil extrafamilial, conseil aux pères et aux mères) ou en cours (mesures d'occupation) – Passage aux contrats de prestations en grande partie assuré; octroi des autorisations pour les offres financées indirectement – Les communes et les structures d'aide sociale ont dû rendre compte, fin 2004, des effets, du coût et de la qualité des prestations. Des mesures ont été prises si nécessaire.
2. Favoriser la coordination et la coopération des divers acteurs de la sécurité sociale.	La réforme induite par la LASoc exigera de gros travaux jusqu'à fin 2005. Il s'agit sinon d'une tâche permanente.	Pour tous les projets, – le concours des spécialistes est recherché, – les milieux concernés sont associés aux travaux d'élaboration et à la mise en œuvre, – le consensus politique est recherché à un stade précoce, – l'information est diffusée largement et rapidement.	– Les expériences des communes ont été prises en compte dans la réorganisation des services sociaux. – Les préfets ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des mesures prévues par la LASoc dans les régions. – Des séances d'information consacrées aux effets de la LASoc ont été organisées dans les régions à l'adresse des autorités communales. – Les interfaces avec d'autres secteurs d'activité ou Directions ont fait l'objet d'un traitement ciblé (avec l'INS concernant la problématique des jeunes adultes et avec l'ECO/beco concernant le chômage, etc.). – La Coopération inter-institutionnelle a favorisé la collaboration entre les autorités du marché de l'emploi et celles de l'aide sociale.

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
3. Mettre à la disposition des personnes âgées une offre adaptée aux besoins, qui leur laisse une certaine liberté de choix et leur permette de rester le plus longtemps possible dans leur environnement familial (mise en œuvre de la Politique du 3 ^e âge 2005).		La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a continué à consacrer une intense activité à la mise en œuvre de la Politique du 3 ^e âge 2005. La question principale était celle de la manière dont les soins en gériatrie et le long séjour peuvent être ajustés aux besoins avérés (et croissants en raison de l'évolution démographique). Ces travaux incluent aussi bien le domaine résidentiel que le domaine ambulatoire et semi-ambulatoire ainsi que la mise en réseau des différentes structures. La révision de la planification des EMS a été adoptée par le Conseil-exécutif en mars. Le rapport de planification pour la mise en œuvre de la Politique du 3 ^e âge a été soumis à une vaste procédure de consultation et approuvé par le Conseil-exécutif le 15 décembre.	Projets: – Remaniement de la planification des EMS – Renforcement des services de maintien à domicile – Structures d'accueil des personnes atteintes de démence et de leurs familles – Soins transitoires – Gériatrie – Placement familial – Visites préventives à domicile – Analyse des mécanismes de financement

Objectif de législature Culture

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets
La nouvelle stratégie culturelle constitue le cadre de la politique cantonale de la culture, en réponse aux défis de la société.			
1. Redéfinir le rôle du canton en matière d'encouragement des activités culturelles.	2005	Le Conseil-exécutif traitera le concept culturel durant le premier semestre 2005. Le Conseil-exécutif commandera ensuite la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles.	ACE
2. Renforcer la mise en réseau des institutions culturelles.	2005–2010	Phase préliminaire de conceptualisation et inscription de l'objectif dans les contrats de subventionnement des grandes institutions.	Nombre de projets communs d'institutions culturelles en augmentation
3. Favoriser la coordination entre la ville et le milieu rural, d'une part, et les deux régions linguistiques, d'autre part. Renforcer également la coordination intercantonale.		Phase préliminaire de conceptualisation et premières réalisations.	Nombre de projets d'échanges entre régions linguistiques en augmentation.

